EXTRAIT du REGISTRE des

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27.05.04 Convocation du 18.05.2004

Compte rendu affiché le 28 Mai 2004

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Isabelle DESVIGNES

Réf.: BJ/LDA Présents: M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. POINT, CHATUT, Mme BOUHEY,

Objet: Subvention "Association de MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,

LA SOURCE" DANS LE CADRE DU F.I.L.

Nombre de conseillers en exercice : 29 présents 23 votants 26 M. MEYER, Mmes VEYRIER, GLATARD, MARMONIER, M. GONDELAUD, Mme ZUILI, M. CHRETIN, Mmes PERRIN, DESVIGNES, MM. FORGET, MACHURAT, MIle MILLET, MM. BOUREZG, BELLOT, Mme LABASOR.

M. FAURE par M. GONDELAUD - Mme WYMANN par Mme GUERIN -

Absents représentés : M. GOSSET par M.. OLLIVIER

Absents excusés: Mmes BROSSARD, BERRA, M. FERNANDES



Madame la Conseillère Municipale déléguée rappelle que dans le cadre du dispositif « Politique de la Ville » pour 2004, la commune de Neuville sur Saône a mis en place un Fonds d'Initiatives Locales (F.I.L.) financé, notamment, par l'Etat, le Département et la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon.

Elle indique que *l'Association de la Source* a présenté un projet de fête de quartier pour le 26 juin 2004 où elle sollicite le F.I.L.

Madame la Conseillère Municipale déléguée propose en conséquence de participer, compte tenu de l'intérêt réel que présente cette manifestation, de participer à la même hauteur que l'Etat, à savoir **1 500 euros.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Madame la Conseillère Municipale déléguée, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la programmation "Contrat de Ville"2004,
- Vu le budget communal 2004,
- Vu les règles de fonctionnement du F.I.L.,
- Accepte de verser une subvention de 1.500 €uros à "L'Association de la Source",
- Dit que cette dépense est inscrite au budget communal, à l'article 6574,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Le MAIRE Signé P. LAFFLY Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 27 mai 2004 Pour copie conforme, Le MAIRE .